



Appel à propositions « échanges régionaux ou bilatéraux en soutien aux initiatives des sites pilotes »

Règles et modalités de fonctionnement des activités d'échanges du projet INTEGRE (activité C1.6)

Projet financé par :



Union Européenne

Table des matières

I.	Contexte et objectifs du projet INTEGRE :	3
II.	Processus et calendrier de l'appel à propositions « soutien aux initiatives des sites pilotes » :	4
1.	Principes et critères de sélection des propositions :	4
2.	Calendrier :	4
III.	Règles financières et administratives	5
1.	Budget	5
2.	Gestion des fonds	5
3.	Exigences liées au rapportage	5
	Annexes	7
	Annexe 1 : taux de per diem indicatifs	8
	Annexe 2 : modèle de fiche de proposition	10
	Annexe 3 : Les objectifs du projet INTEGRE	12
	Objectif général :	12
	Objectifs spécifiques et résultats attendus :	12
	Annexe 4 : modèle de rapport	13

I. Contexte et objectifs du projet INTEGRE

« INTEGRE » ou « initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement » est un projet de développement durable commun aux quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) européens du Pacifique. Financé par l'Union européenne sur l'enveloppe du 10^e Fonds Européen de Développement (FED) Régional PTOM Pacifique, il vise 3 grands objectifs :

- 1) le renforcement de la coopération régionale dans le domaine du développement durable ;
- 2) le renforcement de la gouvernance liée à la gestion de l'environnement ;
- 3) la mise en œuvre d'une gestion intégrée sur les sites-pilotes en réponse aux enjeux de développement durable ;

D'un budget total de 12 millions d'euros, sa période de mise en œuvre s'étend du 25 mars 2013 au 28 janvier 2018. Les PTOM, représentés par la Polynésie française, pilotent le projet. La mise à œuvre a été confiée à la CPS qui s'associe à de nombreux acteurs locaux et régionaux pour remplir cette mission.

Le projet INTEGRE est articulé en 2 composantes, fortement liées et s'alimentant l'une l'autre:

- 1) **une composante régionale** pour favoriser le lien entre les sites du projet, permettre l'apport d'expertise régionale dans les territoires, insérer les PTOM dans les réseaux régionaux et valoriser les actions menées et les diffuser à l'échelle du Pacifique.
- 2) **une composante locale** consistant en la mise en œuvre de projets de gestion intégrée des zones côtières sur 9 sites pilotes de la région. Ces sites ont été choisis par les territoires en tant qu'unités cohérentes de gestion représentatives des îles hautes et basses de la région et parce qu'ils présentent des enjeux écologiques forts, une utilisation par les populations locales et une vocation à démonstration d'actions environnementales intégrées. Pour chacun des sites-pilotes, des plans d'actions ont été élaborés suivant une démarche participative. Ils sont complétés par des actions transversales à l'échelle des territoires.

La coordination du projet est assurée par une équipe de 5 personnes de la CPS : trois coordinatrices territoriales responsables des sites de Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, une assistante de projet et la coordinatrice du projet, également responsable du site de Pitcairn.

Un financement est dédié à l'appui aux échanges d'expériences entre acteurs des sites pilotes, entre eux ou avec d'autres pays du Pacifique, sur des thématiques de gestion durable de l'environnement. L'objectif est de contribuer à améliorer l'insertion des PTOM dans la région et de créer des réseaux informels. Il s'agit de développer des synergies entre projets, de mutualiser les efforts et de créer des rapprochements entre pays ACP (pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, signataires de l'accord de Cotonou) de la région et PTOM, souvent impliqués dans des projets parallèles et se recoupant peu.

Le présent appel à projets est le troisième lancé dans ce cadre. Douze projets ont été sélectionnés à la suite des deux précédents appels à projets et sont réalisés ou en cours de réalisation. Le comité de sélection, émanation du comité de pilotage qui en a validé la composition, évaluera la pertinence des propositions soumises. Les coordinatrices territoriales n'en sont pas membres afin de pouvoir aider les porteurs de projets à monter des propositions. Les critères de sélection élaborés visent à privilégier les projets ancrés dans une vision à long terme.

II. Processus et calendrier de l'appel à propositions « soutien aux initiatives des sites pilotes »

1. Principes et critères de sélection des propositions

Cette initiative vise à promouvoir les échanges bilatéraux, voire multilatéraux, à l'initiative des acteurs des sites-pilotes INTEGRE, et à créer ainsi des échanges de savoirs et savoir-faire, et si possible des partenariats à plus long terme entre PTOM ou entre PTOM et d'autres pays du Pacifique.

Les projets proposés devront :

1. Contribuer à une meilleure insertion régionale des PTOM dans le Pacifique dans le domaine du développement durable ;
2. Contribuer à la gestion ou à la valorisation durable de l'environnement ;
3. Susciter des échanges de savoirs et savoir-faire et/ou solliciter une expertise extérieure pour les besoins du site ;
4. Apporter, à moyen ou long terme, un bénéfice aux populations des PTOM ;
5. Présenter un potentiel de pérennisation (soit la pérennisation de l'activité elle-même est prévue, soit, pour une action ponctuelle, son intérêt à long terme est démontré) ;
6. Avoir un caractère démonstratif et/ou innovant ;
7. Prévoir un co-financement (ie : des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus) ;
8. Présenter un bon rapport coût/efficacité.

Ils devront de plus comporter un volet « communication et visibilité » sur le projet INTEGRE et le soutien de l'Union européenne. Des photographies seront notamment fournies avec le rapport final, ainsi que tous les communiqués de presse ou articles de journaux concernant les activités réalisées. La mention du projet et du financement européen devront y figurer.

Pour mémoire, les fonds INTEGRE sont accessibles aux entités éligibles suivantes :

- *organismes publics;*
- *organisations non gouvernementales (ONG) et organismes privés à but non lucratif dont les objectifs sont conformes à ceux d'INTEGRE et dont les activités contribuent à la promotion de la gestion intégrée des zones côtières ou au développement des activités retenues par INTEGRE dans le cadre des plans d'actions adoptés;*
- *personnes physiques à titre individuel ou entreprises privées, dans la mesure où le financement apporté par INTEGRE ne constitue pas une augmentation de capital ni ne permet au bénéficiaire de réaliser un profit.*

2. Calendrier

Les fiches de proposition d'activités (modèle fourni en annexe 1) sont à envoyer au comité de sélection à l'adresse : procurement@spc.int avant le **31 octobre 2016**.

Le comité de sélection publiera les lauréats de l'appel à projet le **15 décembre 2016**. Les activités pourront donc commencer dès le **1^{er} janvier 2017** et devront être achevées le **1^{er} novembre 2017**.

Les rapports d'activités et financiers (modèles fournis en annexe 2) seront attendus pour le **1^{er} décembre 2017**.

NB : les porteurs de projet sélectionnés deviennent les responsables des activités et sont ci-après nommés les « *responsables* ».

III. Règles financières et administratives

1. Budget

La sélection d'un projet comprend celle de son budget, que le responsable s'engage à respecter. Aucun dépassement de budget ne sera honoré par la CPS ; toute dépense additionnelle sera à pourvoir par le responsable. Les fonds non dépensés dans le cadre des projets retenus resteront la propriété de la CPS et ne seront en aucun cas alloués au responsable.

2. Gestion des fonds

Les fonds alloués seront administrés en totalité par la CPS (et non par le biais d'un transfert de fonds au responsable ou à toute entité impliquée). **Seuls les frais de mission** (transports et allocations journalières de déplacement - *per diem*) **seront pris en charge par la CPS. Toutes les autres dépenses seront à la charge du lauréat et considérées comme du cofinancement.**

Le responsable s'engage à respecter les règles de la CPS liées aux missions à l'extérieur et aux voyages. Ces règles s'appliqueront à tout déplacement de participants financés par le Fonds régional.

Les modalités de déplacement au sein de la CPS sont les suivantes :

- Tous les vols sont réservés en en classe économique ; tout changement lié à un billet d'avion (date, classe) sera à la charge du participant ;
- Les réservations d'hôtel sont à effectuer directement par les participants. La CPS peut recommander certains hôtels abordables et obtenir des tarifs préférentiels, notamment sur Nouméa;
- Les réservations de voiture de location/minibus et transferts domicile-aéroport sont à effectuer en collaboration entre la coordinatrice et le responsable.
- Une allocation journalière de déplacement (ou *per diem*) pourra être mise à la disposition de chaque voyageur en fonction des tarifs de la CPS ; elle sera calculée par la CPS sur base de l'itinéraire retenu. Cette allocation comprend les frais d'hébergement, le transport local, les repas et tout frais annexe (tel que blanchisserie). Tout dépassement du *per diem* sera à la charge du participant ;
- En cas d'hébergement à titre gracieux, le *per diem* alloué est réduit de 30% ;
- Les taux de *per diem* indicatifs sont indiqués en annexe.

3. Exigences liées au rapportage

Rapports :

Un rapport narratif et financier succinct est à remettre à la fin de l'exercice. Le format type du rapport est annexé au présent document : il comprend les éléments *a minima* attendus.

Supports de communication :

Les supports de communication / visibilité, notamment les photographies, seront fournis avec le rapport.

NB : la CPS est autorisée à publier, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, y compris sur internet, toutes les informations relatives au projet ou produites par le projet qu'elle juge utiles. Le responsable octroie à la CPS le droit non exclusif de reproduire, de doubler dans d'autres langues si nécessaire, de diffuser ou d'utiliser les documents audiovisuels produits par le projet, en partie ou dans leur totalité, sans limite de temps, à des fins non commerciales, même à l'occasion de manifestations publiques. La CPS ne sera toutefois pas considérée comme « coproducteur ». La CPS se réserve le droit d'utiliser les photographies remises pour illustrer tout matériel d'information qu'elle produit. Elle s'engage à en mentionner l'origine en indiquant la référence du projet.

Pièces justificatives :

Toutes les pièces justificatives sont à remettre avant l'établissement du rapport final. Seuls les originaux seront acceptés. Il sera notamment demandé de retourner les cartes d'embarquement pour tout billet d'avion ainsi que les factures d'hébergement en cas de versement de *per diem* complet.

Annexes

Annexe 1 : taux de per diem indicatifs

Les évolutions sont possibles – la valeur au jour de l'organisation de la mission doit être vérifiée.

Pays	Ville	Devise	Per Diem
American Samoa		USD	200
Australia		AUD	
	State Capitals		320
	Elsewhere		250
Cook Islands		NZD	
	Rarotonga		280
	Aitutaki		230
	Elsewhere		90
Federated States of Micronesia		USD	
	Pohnpei		190
	Chuuk		190
	Yap		210
	Kosrae		210
	Faisi		135
Fiji		FJD	
	Nadi		300
	Suva		450
	Labasa		280
	Lautoka		300
	Coral Coast		400
	Denerau		700
	Elsewhere		280
Polynésie française		XPF	25 000
Guam		USD	200
Kiribati		AUD	
	Christmas Island		200
	Tarawa and other areas		185
	Outer Islands		80
Marshall Islands	Majuro	USD	180
Nauru		AUD	180
Nouvelle-Calédonie		XPF	20 000
New Zealand		NZD	320
Niue		NZD	250
Northern Marianas		USD	190
Palau		USD	
	Koror		200
	Elsewhere		80
Papua New Guinea		PGK	
	Port Moresby		1 050
	Kavieng		740
	Lae		500

	Mt Hagen		500
	Goroka		500
	Madang		500
	Elsewhere		500
Pitcairn			
Samoa		WST	
	Upolu		440
	Savaii Island		275
Solomon Islands		SBD	
	Honiara		1 800
	Gizo		1 500
	Munda & Auki		800
	Elsewhere		520
Tokelau		NZD	100
Tonga		TOP	
	Nuku'alofa and Vava'u		290
	Elsewhere		100
Tuvalu		AUD	
	Funafuti		180
	Elsewhere		80
Vanuatu		VUV	
	Port Vila		22 000
	Santo		16 000
	Tanna Is.		14 700
	Elsewhere		10 000
Wallis & Futuna		XPF	19 000

Annexe 2 : modèle de fiche de proposition

Proposition - Projet INTEGRE, composante 1.6 (initiative de site)

Titre de l'activité :

Responsable de l'activité :

Site :

Organisme :

Contact : nom, prénom, coordonnées

Liste des partenaires :

Organisme n°1 :

Contact : nom, prénom, coordonnées

Organisme n°2 :

Contact : nom, prénom, coordonnées

Descriptif de l'échange :

1/ objectifs et résultats attendus, domaine d'activité, lieux concernés:

2/ Description du programme :

Caractéristiques de l'activité, détail des actions à mener, la zone géographique concernée... l'activité peut être décomposée en actions

Action 1 :

Action 2 :

Objectifs et résultats INTEGRE auxquels contribue l'activité :

Une activité peut contribuer à atteindre plusieurs résultats attendus du projet INTEGRE (voir annexe ci-après) : décrire en quoi l'échange contribuera à la mise en œuvre du plan d'actions INTEGRE

Décrire notamment :

- 1- *Comment cette activité permettra-t-elle de renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable ?*

2- Comment permettra-t-elle de contribuer à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM dans l'intérêt des populations ?

Pérennité / (si applicable) : Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites lui seront-elles données?

Coût de l'activité et financements envisagés :

Coût total et détail de la base du calcul financier :

	Action 1	Action 2	Action 3
Transports			
Per diem			
Autres coûts			
Participation demandée à INTEGRE			
Part totale demandée à INTEGRE			
Liste des autres financeurs :			
montants			
total			

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.

Planning : sur la période (janvier-octobre 2017)

Communication et visibilité :

La CPS et le responsable de l'activité s'engagent à assurer la visibilité du projet INTEGRE et du financement européen dans le cadre des actions menées. Les éléments de communication nécessaires seront fournis par la CPS ou élaborés en conformité avec les politiques applicables.

Les supports de communication / visibilité, notamment les documents audiovisuels (photographies, vidéos...), seront fournis à l'issue de la mise en œuvre de l'activité, sous un format exploitable.

La CPS est autorisée à publier, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, y compris sur internet, toutes les informations relatives au projet ou produites par le projet qu'elle juge utiles. Le responsable octroie à la CPS le droit non exclusif de reproduire, de doubler dans d'autres langues si nécessaire, de diffuser ou d'utiliser les documents audiovisuels produits par le projet, en partie ou dans leur totalité, sans limite de temps, à des fins non commerciales, même à l'occasion de manifestations publiques. La CPS ne sera toutefois pas considérée comme « coproducteur ». La CPS se réserve le droit d'utiliser les photographies remises pour illustrer tout matériel d'information qu'elle produit. Elle s'engage à en mentionner l'origine en indiquant la référence du projet.

Annexe 3 : Les objectifs du projet INTEGRE

Objectif général :

G : Contribuer à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM dans l'intérêt des populations

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

S1 : Renforcement de la coopération régionale dans le domaine du développement durable

- R1.1 : Le processus de structuration de la coopération régionale est accompagné
- R1.2 : La plus-value locale de l'approche régionale est démontrée
- R1.3 : Les pratiques de réseau sont développées et améliorées

S2 : Renforcement de la gouvernance liée à la gestion de l'environnement

- R2.1 : des dispositifs participatifs de gouvernance sont opérationnels au niveau des sites pilotes
- R2.2 : la collaboration interservices ou inter-administrations est améliorée
- R2.3 : les capacités des gestionnaires sont renforcées

S3 : mise en œuvre d'une gestion intégrée en réponse aux enjeux de développement durable des territoires

- R3.1 : les moyens d'action (financiers et humains) sont renforcés
- R3.2 : Les plans d'actions INTEGRE sont élaborés
- R3.3 : l'ensemble des acteurs (populations, partenaires...) est sensibilisé, concerté, mobilisé

Annexe 4 : modèle de rapport

rapport d'activité et financier – Projet INTEGRE, activité C1.6 (initiative de site) **Titre de l'activité :**

Rappel : responsable de l'activité :

Site :
organisme :
contact : nom, prénom, coordonnées

Bilan de l'échange :

1/ description de l'échange : décrire les actions réalisées:

2/ résultats obtenus :

Décrire les aboutissements et les grands résultats de l'échange

3/ enseignements :

Quels sont les principaux enseignements tirés du projet (en termes techniques, d'organisation...)

Objectifs et résultats INTEGRE auxquels a contribué l'activité : *Décrire ce que l'échange a apporté, en termes de contribution à l'atteinte des résultats attendus du projet.*

En particulier : Comment cette activité permet-elle de renforcer la coopération régionale? Comment cette activité a-t-elle permis de promouvoir la notion de gestion intégrée des zones côtières ?

Pérennité : *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ? Quelles suites sont envisagées ? Quel suivi sera à apporter dans le futur ?*

Etat financier : bilan des dépenses :

A présenter au regard du budget élaboré avant le lancement de l'activité :

Joindre tout reçu financier, carte d'embarquement... (seuls les originaux seront acceptés) et relevé de compte

	Action 1		Action 2		Action 3 ...	
	budget	Dépenses	budget	Dépenses	budget	Dépenses
Coût total						
Financement INTEGRE						
Co-financement						

Communication et visibilité :

Les supports de communication / visibilité, notamment les documents audiovisuels (photographies, vidéos...), seront fournis à l'issue de la mise en œuvre de l'activité, sous un format exploitable.

La CPS est autorisée à publier, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, y compris sur internet, toutes les informations relatives au projet ou produites par le projet qu'elle juge utiles. Le responsable octroie à la CPS le droit non exclusif de reproduire, de doubler dans d'autres langues si nécessaire, de diffuser ou d'utiliser les documents audiovisuels produits par le projet, en partie ou dans leur totalité, sans limite de temps, à des fins non commerciales, même à l'occasion de manifestations publiques. La CPS ne sera toutefois pas considérée comme « coproducteur ». La CPS se réserve le droit d'utiliser les photographies remises pour illustrer tout matériel d'information qu'elle produit. Elle s'engage à en mentionner l'origine en indiquant la référence du projet.